

LETTRE D'INFO

CLI N°01

Septembre 2018

Commission Locale d'information
de la centrale nucléaire du Bugey



AIN⁰¹
le Département



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CLI



Véronique Baude

Présidente de la CLI
Vice-Présidente
du Département de l'Ain
déléguée au Développement
Durable et Tourisme

La présidence et l'animation des Commissions Locales d'Information (CLI) auprès des installations nucléaires sont une compétence départementale. C'est pourquoi le Président Jean Deguerry m'a délégué la Présidence de la CLI du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) du Bugey depuis avril 2015.

J'ai rapidement pu me rendre compte de l'intérêt et de l'importance de cette instance de concertation et d'information, ainsi que de l'étendue de ses missions.

La CLI est un espace de rencontre entre l'exploitant EDF, l'Autorité de Sûreté Nucléaire, les élus, les associations et les syndicats du territoire. La transparence et l'échange caractérisent la CLI du Bugey qui se réunit plusieurs fois par an. En 2018 encore, les chantiers ne manquent pas !

En effet, la CLI permet d'informer les acteurs du territoire de l'avancée des travaux, comme ICEDA – Installation de Conditionnement et d'entreposage de déchets activés - ou le « grand carénage » - programme industriel pour rendre possible l'exploitation de la centrale au-delà des 40 ans prévus - et j'attache une grande importance à la qualité du dialogue au sein de la CLI. La CLI, dans le rôle qui est le sien, reste attentive à ces thématiques et donne toute leur place aux débats.

Par cette première lettre d'information de la CLI qui paraîtra deux fois par an, je souhaite vous présenter les missions et la composition de la CLI ainsi que vous fournir un ensemble d'informations utiles pour une meilleure connaissance de l'activité nucléaire sur le territoire.



QU'EST-CE QUE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU BUGEY ?

La Commission Locale d'Information est une instance d'information et de concertation liée au fonctionnement d'une installation nucléaire sur le territoire. Pour associer les acteurs locaux aux décisions, depuis la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, une CLI existe auprès de chaque centrale nucléaire et doit partager l'information sur le territoire.

Le décret du 12 mars 2008 précise les missions de la CLI : information sur le suivi de la sûreté nucléaire, sur la radioprotection et sur l'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.

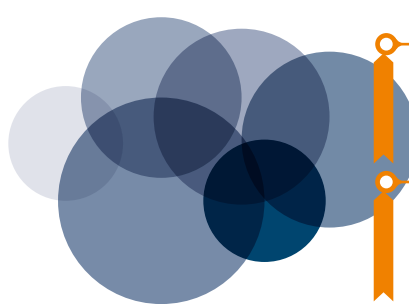
Grâce à une meilleure information relative aux risques des installations nucléaires y compris en cas d'incident ou de dysfonctionnement, la CLI permet d'informer en toute transparence les acteurs locaux et populations locales.. La CLI regroupe des membres issus des conseils municipaux et départementaux, les parlementaires, des représentants associatifs de la protection de l'environnement,

d'intérêts économiques et d'organisations syndicales représentatives. La commission se réunit plusieurs fois par an et doit produire une information régulière au public sur ses travaux, notamment par le biais d'au moins une réunion publique annuelle.

Le 5 septembre 2000, plusieurs CLI ont créé l'association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI). Sa mission est d'informer, de suivre et de proposer une expertise « concernant le fonctionnement de l'installation nucléaire, à laquelle chaque CLI est associée, et son impact sanitaire, environnemental et économique durant la vie de l'installation et au-delà » (Cf. Livre Blanc de l'ANCCLI, janvier 2017).

Aujourd'hui, l'ANCCLI porte la voix de la population riveraine des installations nucléaires auprès de l'autorité de sûreté nucléaire.

La centrale du Bugey en chiffres et en histoire



40%
de l'électricité
consommée en en
Auvergne Rhône-Alpes
produite par la centrale
du Bugey (24 milliards
de kWh produits chaque
année en moyenne)

1 exploitant
EDF

145 M€
d'achats d'exploitation, dont 45 %
des commandes passées avec les
entreprises du territoire (2017).

2017

- 1378 salariés EDF et 350 prestataires permanents auxquels s'ajoutent 600 à 1 500 salariés prestataires lors des arrêts des réacteurs pour des opérations de maintenance.
- 4 réacteurs en service,
- 1 réacteur en déconstruction
- lancement du projet « Grand carénage »

2015

Fin du déploiement de la Force d'action rapide du nucléaire.

2010

Décret d'autorisation de création d'ICEDA

2008

1^{er} site français à obtenir la triple certification Qualité Sécurité Environnement

1978

1979

mise en service des 4 unités de production (réacteurs à eau pressurisée).

1972

Mise en service du premier réacteur (à l'arrêt depuis 1994)

1965

Lancement de la construction de Bugey 1, réacteur de technologie UNGG qui sera arrêté en 1994

Autorité de Sûreté Nucléaire, indépendante, est membre CLI du Bugey

L'Autorité de Sûreté Nucléaire, à quoi ça sert ?

L'ASN est une autorité administrative indépendante créée par la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (Loi TSN). Les services de l'ASN, sont constitués au niveau territorial, de onze divisions régionales.

L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés à l'utilisation du nucléaire. Elle contribue à l'information des citoyens.

De plus, en cas de situation d'urgence, l'ASN est chargée d'assister le Gouvernement, sur les mesures à prendre sur le plan médical et sanitaire ou au titre de la sécurité civile. Dans une telle situation, l'ASN est également chargé d'informer le public sur l'état de sûreté de l'installation concernée et sur les éventuels rejets dans l'environnement et leurs risques pour la santé des personnes et pour l'environnement.

Quel est l'intérêt de la CLI selon l'Autorité de Sûreté Nucléaire ?

L'ASN considère que le bon fonctionnement des CLI contribue à la sûreté par l'interpellation régulière des responsables et qu'il est un élément important de la « démocratie écologique ». L'ASN veille ainsi à assurer une information des CLI la plus complète possible. Elle invite également, avec l'accord des exploitants, des représentants de CLI à participer à des inspections. L'ASN participe au financement des CLI et y consacre chaque année un budget d'environ 1 million d'euros.
www.asn.fr


Organisation de la CLI du Bugey (composition, rôle, réunions)

La CLI du Bugey se réunit plusieurs fois par an, et organise au moins une réunion publique annuelle d'information à la population du périmètre du plan particulier d'intervention (PPI). La CLI est composée de trois collèges : les élus du territoire, les associations environnementales et les syndicats représentatifs à la centrale. La Présidence de la CLI est assurée par le Département de l'Ain, représenté par Madame Baude, Vice-présidente déléguée au tourisme, au patrimoine naturel, à l'environnement et au développement durable. Le département de l'Ain est représenté par 8 communes et le Département de l'Isère 27 communes. La CLI est aussi composée des services de l'État, d'experts de l'ASN, et bien sûr des différents services d'EDF.

Des visites de la centrale nucléaire ou des chantiers sont organisées pour les membres de la CLI, comme le 18 mai 2018, la visite du chantier d'ICEDA. Aussi, les rencontres de la CLI permettent de présenter les actualités de la centrale, par exemple, les chantiers en cours, ou encore les incidents ou encore les bilans sur l'environnement. Les membres ont la possibilité de poser des questions, les réponses peuvent être apportées soit le jour même, soit peuvent faire l'objet d'un point à l'ordre du jour de la prochaine CLI.



- **CNPE** : Centrale Nucléaire de Production d'Électricité
- **CLI** : Commission Locale d'Information
- **ASN** : Autorité de Sûreté nucléaire
- **ICEDA** : Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés



La CLI du Bugey compte 64 membres

- 1 Présidente**
Véronique Baude
Vice-Présidente du département de l'Ain déléguée au Développement Durable et Tourisme
- 2 représentants**
du Département de l'Ain
- 1 représentant**
du Département de l'Isère
- 1 représentant**
du Canton de Genève
- 2 Députés**
des circonscriptions concernées
- 1 représentant**
de la Ville de Genève
- 17 représentants**
des communes de l'Ain
- 9 représentants**
des communes de l'Isère
- 7 représentants**
des organisations syndicales
- 9 représentants**
associatifs
- 16 experts et personnes**
qualifiées



L'ACTU DE LA CENTRALE

Visite du chantier ICEDA avec la CLI

Après une première visite en 2015, les membres de la CLI du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Bugey sont allés visiter le 18 mai 2018 le chantier d'Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés (ICEDA). C'est un projet d'installation de stockage temporaire de déchets radioactifs en attendant leur transfert vers un lieu de stockage définitif qui peuvent être issus notamment du démantèlement de centrales nucléaires, de l'exploitation des réacteurs.

La visite a permis aux membres de la CLI d'en apprendre plus sur ce chantier et de questionner EDF sur le calendrier, la réalisation...



Le chantier unique en Europe se termine. Sa mise en service définitive est prévue au 1er trimestre 2019.

Des représentants de la direction des ressources humaines de la centrale nucléaire du Bugey ont accompagné, le 6 mars 2018, des stagiaires de LADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, qui lutte pour l'intégration des personnes handicapées dans la société active et professionnelle).

Cette journée était l'occasion d'apprendre à rédiger CV et lettres de motivation, mais aussi de simuler des entretiens de recrutement.

Un partenariat, signé en novembre 2017 entre la centrale du Bugey et LADAPT de l'Ain était concrétisé par ces rencontres dans les locaux de LADAPT mais aussi par une journée similaire organisée à la centrale nucléaire du Bugey.

Plus d'infos

Chaque compte-rendu de réunion de la CLI est consultable sur : www.ain.fr rubrique CLI Bugey

Le Bilan Environnement 2017

Chaque année, EDF mesure l'impact sur l'environnement, de son activité, en différents points de la centrale et dans les alentours. Deux types de mesures sont réalisées : les mesures réglementaires et les études radioécologiques et hydrobiologiques.

La loi prévoit une information en CLI de ce bilan, qui fait l'objet d'échanges. Les mesures réglementaires permettent de contrôler le respect des limites fixées par la réglementation et de s'assurer du bon fonctionnement global des installations.

La centrale, en lien avec les organismes compétents, et en toute transparence, contrôle en permanence l'absence d'impact de son activité sur l'environnement. En parallèle l'ASN (autorité de sûreté nucléaire) assure des inspections parallèles pour s'assurer de la qualité des résultats.

En 2017, les valeurs de rejets sont stables et inférieures aux limites réglementaires (hors métaux totaux).. La contribution des rejets d'effluents du CNPE de Bugey à l'apport de radioactivité dans l'environnement est extrêmement faible et stable sur la dernière décennie

Sont consultables sur le site internet de la centrale :

- les valeurs relatives aux contrôles dans l'environnement, et au suivi de la propreté radiologique ;
- le rapport annuel de surveillance de l'environnement ;
- le rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires de base..

L'AGENDA



Le lundi 16 octobre 2018

Réunion de la CLI

(Réservée aux membres de la commission)



Le lundi 12 novembre 2018 à 18 h 30

Réunion publique organisée par la CLI - Ouverte à tous au Centre International de Rencontres de Saint-Vulbas.